



# communiqué

Date **Le 18 juillet 1991**

Pour publication

N° 163

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures  
OTTAWA

JUL 26 1991  
JUL

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

## LE CANADA FOURNIT SON PLUS IMPORTANT CONTINGENT DE MAINTIEN DE LA PAIX DEPUIS 1974 À LA MISSION DE L'ONU AU SAHARA OCCIDENTAL

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, et le ministre de la Défense nationale, l'honorable Marcel Masse, ont annoncé aujourd'hui que le Canada a acquiescé à la requête formelle du Secrétaire général des Nations Unies de participer à une mission de paix au Sahara occidental.

Le Canada va fournir un contingent d'environ 740 soldats provenant principalement du Régiment aéroporté du Canada, basé à Petawawa, en Ontario. Le Canada fournit également le commandant de l'unité militaire de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), le major-général Armand Roy. Il s'agit de la plus importante contribution du Canada à une mission de paix des Nations Unies depuis l'augmentation du contingent canadien à Chypre, lors de la crise de 1974 dans ce pays.

«La décision de fournir un contingent aussi important à cette mission des Nations Unies illustre l'engagement inébranlable du Canada en faveur du maintien de la paix dans le monde», a déclaré M<sup>me</sup> McDougall.

«Le Canada est l'un des pays qui compte le plus grand nombre de militaires servant dans les forces internationales de maintien de la paix, a déclaré M. Masse. La participation des Forces canadiennes à la MINURSO témoigne du professionnalisme et du dévouement de nos soldats à la cause de la paix dans le monde.»

Pour mener à bien son mandat, la MINURSO aura besoin d'environ 1 700 militaires provenant de 36 pays incluant le Canada, 300 policiers et un personnel civil de près de 900 personnes. La mission sera en place jusqu'à la tenue d'un référendum national qui se déroulera au début de 1992. L'objet du référendum est de permettre au peuple de l'ancienne colonie espagnole du